

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 45  
Nb. de représentés : 7  
Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 3/62 :**

Suppression de l'emploi permanent de Directeur/trice de la Communication

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

**REPRESENTE (S) :**

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Hélène), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa), POTHIN Henri Claude (par Madame K/BIDI Emeline).

**ABSENTS :**

MM. DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



Le Maire  
COMMUNE DE SAINT-PIERRE  
REUNION  
Accusé de réception en préfecture  
974-21741000-20260526-3-62-DE  
Date de dépôt en préfecture : 26/05/2026  
Date de réception en préfecture : 26/05/2026  
David LORION

**Affaire n°3/62 : Suppression de l'emploi permanent de Directeur/trice de la Communication.**

Direction des Ressources

Le Maire expose à l'Assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2025,

Le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, il convient de supprimer l'emploi de Directeur/trice de la Communication créé par délibération n° 32-1486 du 25 avril 2024.

Il est donc proposé aux membres du Conseil de supprimer cet emploi en mettant fin à la délibération sus-visée.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ADOPTE cette affaire à la majorité des suffrages exprimés (7 abstention(s) (TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude (représenté), SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, Emeline K/BIDI, SINIEN Neïma Marie Gabrielle)).**

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

